



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

COMMISSION PERMANENTE DU MERCREDI 5 OCTOBRE 2016 A 10H30 EN LA SALLE DES COMMISSIONS A SCHILTIGHEIM

Ordre du jour

Débat d'orientations budgétaires 2017

Conformément aux dispositions de l'article L.5722-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.), doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget, avec le double objectif de donner un éclairage sur la situation économique et de préciser les grandes évolutions budgétaires pour la période à venir.

1. Le contexte économique et général actuel :

Après plusieurs années de crise économique et de croissance quasi-nulle, les perspectives pour la fin de l'année 2016 et l'année 2017 anticipent une **reprise de l'activité**. C'est sur un scénario macroéconomique de croissance (+1,5% en 2016 et 2017) que le programme de stabilité (budget de l'Etat pour 2017) a été construit. Cette hypothèse de croissance est par ailleurs confirmée par les prévisions de l'OCDE (+1,4% et +1,5%) et proche de celle de la Commission européenne (+1,3% puis +1,7%) ainsi que du FMI (de l'ordre de +1,5%).

L'inflation resterait quasi-nulle en 2016 (+0,1 %) essentiellement du fait de la nouvelle baisse du prix du pétrole jusqu'en mars 2016, puis se redresserait à +1,0 % en 2017, notamment sous les effets de l'accroissement de la fiscalité énergétique et serait soutenue par le redémarrage des salaires.

Il est à noter que si l'inflation devait rester proche de 0 en 2016, une étude de l'Association des Maires de France et de la Banque Postale a mis en exergue un décalage régulier entre la variation des prix à la consommation (inflation) et celle des prix du « panier » des collectivités locales. Sur la période 2009 / 2014, il a ainsi pu être constaté un écart d'environ +0,7 point. Compte-tenu de ce constat, **la hausse des prix réellement supportée par les collectivités locales serait ainsi d'environ 0,8% en 2016 puis supérieure à 1,5 % en 2017.**

Concernant plus spécifiquement le domaine du service public de l'eau, le contexte reste marqué par cinq facteurs déterminants :

- le « big-bang » du paysage institutionnel résultant des réformes en cours (loi NOTRe, grand cycle de l'eau, Grande Région...) ;
- l'enjeu de financement des services : en effet, comme le rappelle la Cour des Comptes dans son rapport annuel 2015, « *tous les services d'eau et d'assainissement sont confrontés à un effet de ciseau entre des ventes d'eau qui diminuent avec la consommation, et des charges d'exploitation, essentiellement des charges fixes, qui au contraire ont tendance à augmenter* » ;
- les enjeux environnementaux (reconquête de la qualité de l'eau et sa préservation, climatique...) ou sociétaux (capitalisation des savoirs, développement des talents, reclassements professionnels...) ;
- la montée en puissance du numérique : dématérialisation, interface numérique SDEA / élus / usagers, applications métiers (smartwater, GMAO)... ;
- l'accroissement des contraintes normatives et réglementaires.

Ce contexte et l'objectif du SDEA de conforter sa compétitivité au service des usagers et de ses collectivités membres incitent à la poursuite des efforts de maîtrise des coûts à tous niveaux et de l'objectif de stabilité tarifaire et des contributions à euros constants, et ce malgré des contraintes réglementaires et normatives en hausse et une baisse tendancielle des volumes.

2. Les tendances budgétaires et grandes orientations

Le budget du SDEA est constitué de la consolidation des données propres aux périmètres intégrés, définies en Commissions Locales, et des données issues des prévisions relatives au fonctionnement et à l'investissement de l'Outil Commun.

2.1. Les recettes de fonctionnement :

- **Concernant les périmètres intégrés** : les recettes sont principalement constituées des ventes d'eau et redevances d'assainissement. La définition de la politique tarifaire relève de la compétence de chaque Commission Locale au regard des travaux d'entretien et d'investissement à réaliser. L'objectif de **stabilité des tarifs en euros constants est cependant recherché** autant que possible compte-tenu du contexte évoqué, exception ponctuelle faite d'un besoin de financement qui résulterait de la réalisation d'investissements importants.
- **Concernant l'Outil Commun** : ces recettes sont alimentées par les contributions des Collectivités membres et le cas échéant des usagers. Compte-tenu de la double volonté d'optimisation des contributions et de modernisation de l'Outil Commun au bénéfice des collectivités membres, une stabilité globale à euro constant du niveau de ces contributions est proposée. Cette proposition intègre :
 - une évolution globale du niveau des contributions de 1% en moyenne ce qui correspond à l'inflation prévisionnelle de 2017 et reste inférieur à la hausse des prix réellement supportée par les collectivités locales comme énoncé précédemment.
 - les contributions assises sur les volumes qui augmenteraient quant à elles de 1,5% compte-tenu de l'effet ciseau rappelé par la Cour des Comptes entre une augmentation du périmètre technique concerné et une baisse tendancielle de 1% par an des valeurs d'assiette.
 - les contributions liées aux analyses effectuées par le laboratoire qui diminuent de 1% et les contributions GCE qui sont maintenues à leur niveau de 2016.

2.2. Les dépenses de fonctionnement :

- **Concernant les charges à caractère général** : elles sont principalement constituées de l'ensemble des achats effectués par le SDEA. L'évolution de ce poste de dépenses dépend à la fois du programme de travaux voté et de l'extension du périmètre d'intervention.

L'évolution sera toutefois maîtrisée grâce à la poursuite d'une politique d'achats volontariste permettant de négocier les offres et ainsi optimiser les achats tels que les nouveaux contrats de fourniture d'énergie ou encore d'assurance. Le contexte économique ainsi que le niveau des prix des entreprises devraient également contribuer à la maîtrise de ces dépenses au bénéfice des périmètres.

➤ **La masse salariale :**

L'évolution de la masse salariale en 2017 intègre les dimensions suivantes :

- 1) Un **contexte règlementaire défavorable (+ 1,35%)** (augmentation du point d'indice, mise en place d'une politique de revalorisation des grilles indiciaires dans le cadre du parcours personnalisé des carrières et de la rémunération...), très nettement compensé par les gains de productivité et la poursuite des efforts d'optimisation de l'organisation et d'amélioration continue des méthodes (**- 1,57%**), soit une évolution nette de **- 0,21%** ;
- 2) Ces gains feraient l'objet d'un effort **de reconnaissance vers les agents** afin de valoriser leur implication conformément aux orientations validées par l'Assemblée Générale de décembre 2015 ;
- 3) Sur le **Petit Cycle de l'Eau, le développement territorial et métiers du SDEA et la nécessité de recruter** associée se traduisent par une évolution de + 1,83% ramenée à une **évolution nette de + 1,25%** grâce aux aides spécifiques obtenues auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ;
- 4) Le **développement du SDEA et des nouveaux métiers liés au Grand Cycle de l'Eau** (+1,90%), suite à la prise de compétence par le SDEA dans ce domaine au 1^{er} octobre 2015. Tout comme pour les métiers liés au Petit Cycle de l'Eau, certains postes devraient être subventionnés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse entre 50% et 80%, soit une **évolution nette de +1,20%**.

En synthèse, le budget 2017 relatif à la masse salariale s'élèverait à **26,6 M€**, soit une augmentation de **+3,93% par rapport au budget primitif 2016** et de **2,65% net des subventions des organismes externes**. Cette hausse est exclusivement liée, comme évoqué préalablement, au développement territorial du SDEA et aux nouveaux métiers et ce grâce à la mutualisation croissante, la poursuite des efforts de productivité et d'amélioration continue des méthodes, certains besoins ayant été pourvus par des redéploiements internes.

- **Les indemnités élus** : les indemnités élus s'élèveront à 0,5 M€ pour 2017 et seront réparties entre le budget eau potable, le budget assainissement et le budget GCE.

2.3. Les recettes d'investissement :

- **Les subventions d'investissement** : elles dépendent des travaux établis en Commissions Locales et de leur réalisation.

- **L'emprunt**, variable d'ajustement de la section d'investissement, ne sera mobilisé qu'en fonction du niveau de trésorerie. Toutefois, compte-tenu des réalisations passées et des projets d'investissement, le besoin annuel peut être estimé à environ 9 millions d'euros pour 2017 (hors intégration de nouveaux périmètres).

2.4. Les dépenses d'investissement :

- **Les travaux des périmètres intégrés** : les programmes de travaux pour l'année 2017 sont élaborés en priorité haute et basse, tant pour conforter la maîtrise des évolutions tarifaires au regard du contexte concurrentiel et économique, que pour améliorer le taux de réalisation des programmes de travaux. Compte-tenu de l'état d'avancement des commissions locales, ceux-ci devraient s'élever pour 2017 à environ 16 M€ pour l'eau potable, 30 M€ pour l'assainissement et 3 M€ pour la compétence GCE.

Les Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements (AP/CP) par territoire et par périmètre sont joints à ce débat d'orientations budgétaires en pièce E du présent dossier.

- **L'investissement de l'Outil Commun** : comme pour l'exercice précédent, il est proposé de poursuivre l'effort de renouvellement du parc véhicules vieillissant, avec 1,2 M€ consacrés à cette priorité, notamment pour renouveler 1 hydrocureuse, 1 camion benne, 1 pelle chargeuse et divers véhicules (camionnettes et fourgonnettes).

Afin de préparer l'avenir et assurer la montée en puissance du SDEA numérique, 1,4 M€ seront affectés à la poursuite de la modernisation des outils et systèmes d'information. Une AP/CP portera sur le financement de l'outil de pilotage de la performance des ouvrages « MAESTRO » dont le financement devrait s'étaler jusqu'en 2019 pour un montant global de 0,65 M€.

Enfin, la sécurité et l'achat d'outillage et de matériels de service seront dotés au global d'une enveloppe de 0,65 M€ portant le montant total des investissements Outil Commun pour l'exercice 2017 à 3,25 M€.

3. La dette

- **La charge de la dette** : pour la période 2017 – 2021, sur la base des besoins d'emprunts constatés au cours des dernières années (environ 9 M€ par an hors financement du siège), compte-tenu des projets à venir et des conditions de financement actuelles, la charge financière de la dette (hors intégration) devrait évoluer de manière favorable :

Charge de la dette prévisionnelle

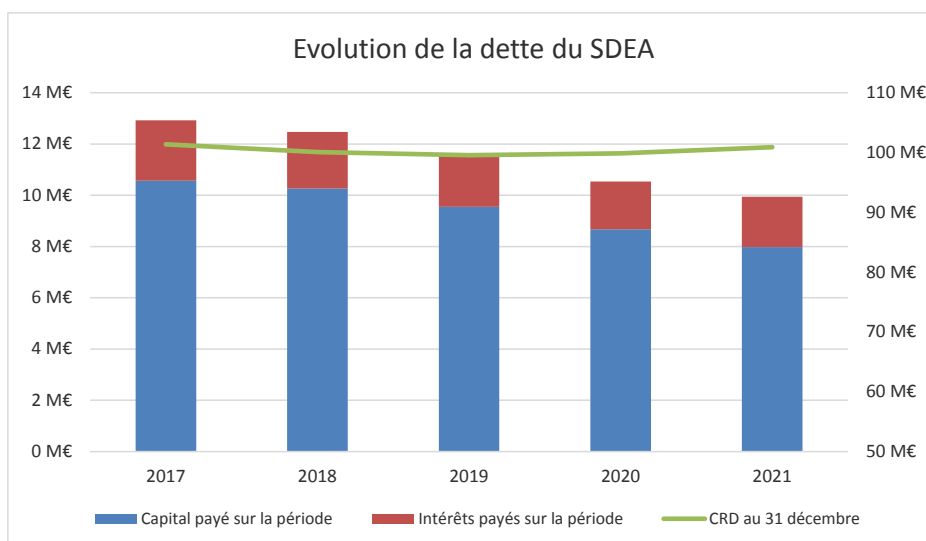
2017	2018	2019	2020	2021
2 360 000 €	2 200 000 €	2 100 000 €	1 900 000 €	1 970 000 €

- **Le remboursement du capital de la dette** : il est estimé pour 2017 à 10,5 M€, soit un montant équivalent à celui qui devrait être réalisé en 2016. Il aura toutefois tendance à diminuer compte-tenu du vieillissement progressif de la dette (hors intégration).

Remboursement du capital de la dette prévisionnel

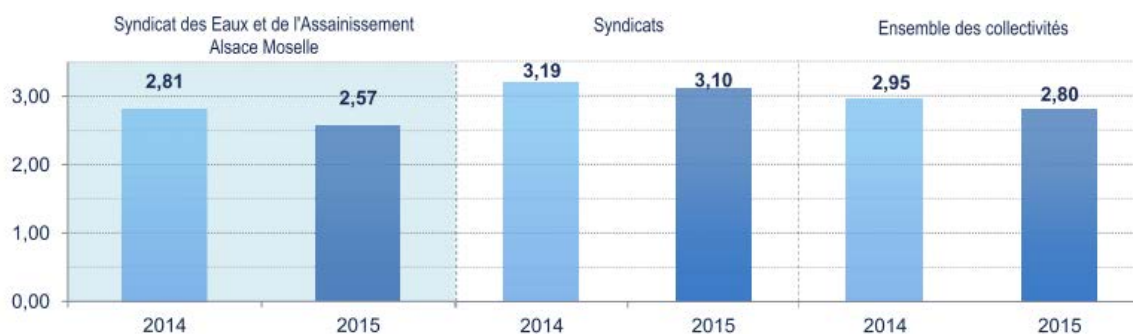
2017	2018	2019	2020	2021
10 560 000 €	10 270 000 €	9 560 000 €	8 680 000 €	7 990 000 €

L'évolution de la dette du SDEA au cours des prochaines années devrait permettre de maintenir un capital restant dû sous la barre des 100 millions d'euros compte-tenu des éléments énoncés ci-avant.



- **La structure et les caractéristiques de la dette du SDEA** (données issues de l'observatoire de la dette de Finance Active)

Un taux moyen performant :



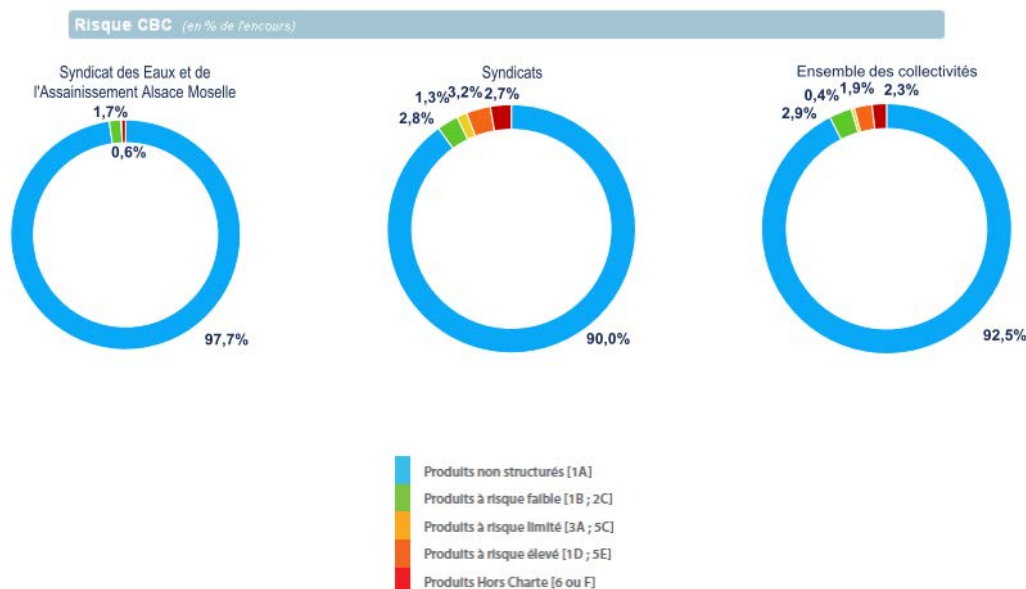
Le taux moyen pour 2016 devrait encore s'améliorer compte-tenu de la baisse des taux et s'établir à 2,51%.

Une dette plus courte :



La durée de vie résiduelle de la dette globale du SDEA sera ramenée à 13 ans et 10 mois à la fin de l'année 2016.

Une dette plus simple :



A fin 2016, la dette structurée du SDEA sera réduite, les produits non structurés devant représenter 98,63% de l'encours.

Au regard des éléments susmentionnés, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les orientations budgétaires pour l'exercice 2017.

* * * * *